

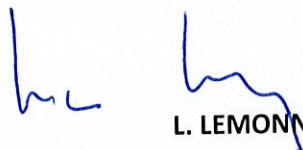
Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

- d'accepter le principe de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel sur l'aménagement du centre bourg et la reconversion de la friche Bretelle à la demande de la ville de Gruchet le Valasse,
- d'accepter de lancer cette étude d'un montant plafond de 70 000 € HT avec le financement suivant :
 - Part Région (40 %) = 28 000 € HT
 - Part Collectivité (25 %) = 17 500 € HT + TVA
 - Part EPF Normandie (35 %) = 24 500 € HT
- d'autoriser le Directeur Général de l'EPF Normandie à signer tout document nécessaire au lancement et au déroulement de cette étude.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,



L. LEMONNIER

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée

~~l'Adjoint au Secrétaire Général~~ A Rouen, le **18 MARS 2019**
pour les Affaires Régionales La Préfète,
chargé du pôle "politiques publiques"

